

Image not found or type unknown



Copropriété sous mandataire judiciaire

Par **marineblue**, le **03/03/2012** à **13:04**

Bonjour,

Notre copropriété a été pendant 18 mois sous mandataire judiciaire

Il vient de mettre fin à son "mandat" considérant que son rôle est terminé!!!

Il y a 18 mois nous avons pour 120.000€ de débit envers nos créanciers , aujourd'hui (après son prélèvement d'honoraires divers et variés pour un montant de 70.000€, nous nous retrouvons avec toujours 120.000€ de dettes, la suppression du poste de gardien, les ventes (bradées) d'appartements en catastrophe car les copropriétaires ne peuvent plus faire face aux charges et appels de fonds exceptionnels(680€/mois pour un T3)

Comment se défendre????qui alerter????

Merci par avance de vos conseils